

Droit de visite des grand parents

Par alistair, le 12/11/2012 à 15:55

Bonjour,

je souhaite savoir quels droits et recourt ont les grands parents qui sont privé des visites et du contact téléphonique de leurs petits enfants.

Par cocotte1003, le 12/11/2012 à 18:15

Bonjour, si aucun accord amiable ne peut se trouver avec les parents, il faut saisir le JAF en sachant bien que ce sont les petits enfants qui ont le droit d'avoir des relations avec leurs grands-parents. commencez par envoyer une LRAR à vos enfants pour leur expliquer que vous souhaitez voir les petits et vous leur proposez 2 ou 3 dates à votre domicile ou au leur. La deuxieme étape sera de voir un avocat (pas obligatoire pour saisir leJAF mais conseillé), cordialement